



Brèves Nouvelles

FÉVRIER 2015 - n°123

Association loi 1901, créée en 1966, agréée au titre de l'environnement

**RÉSOLUTIONS POUR 2015 :
ENCORE À PROPOS D'ÉNERGIES :
RESTONS OPTIMISTES ... ET PATIENTS !**



Arbre à vent

RESTONS OPTIMISTES....ET PATIENTS !

La spécialité de Luberon Nature est d'être mal vue de tous les côtés :

Les écolos, nos amis, nous reprochent de ne pas être contre l'énergie nucléaire.
Certains de nos adhérents, d'être contre le gaz de schiste.

Les Maires, et les politiques en général, de les contrer dans leurs grands projets de photovoltaïque ou d'éolien.

"Alors, vous êtes contre tout!" – sauf l'énergie nucléaire, ou hydraulique - (voir notre n°spécial "Energies" de janvier 2013 et le nouvel article de Robert Soulat dans ce numéro-ci.

Notre réponse est : "Patience, les chercheurs vont finir par trouver suffisamment de sources d'énergie renouvelable qui ne seront pas des catastrophes pour nos paysages ni pour la terre".

Récemment l'un d'entre eux parlait de récupération de l'énergie solaire sur des fils, les recherches sont encore en laboratoire.

Et puis, cette publication encourageante, dans "Nature", à propos d'une nouvelle méthode de fabrication des piles à hydrogènes à partir du **graphène** :

Depuis 10 ans, le graphène est considéré comme l'un des matériaux qui pourrait révolutionner notre futur grâce à des propriétés étonnantes :

200 fois plus résistant que l'acier et 6 fois plus léger, excellent conducteur, chimiquement très réactif.

Il est constitué de couches si fines qu'un gramme de graphène suffirait pour recouvrir plusieurs terrains de tennis.

Parmi toutes les possibilités d'utilisation, des cellules solaires d'un bon rendement tellement minces qu'elles seraient facilement applicables et invisibles sur nos murs.

Le coût de production du graphène est actuellement prohibitif et c'est ce qui freine aujourd'hui son développement mais – et c'est l'article de Nature - l'université d'Oregon a annoncé pouvoir en produire à partir de matériaux peu coûteux !

Nous nous approchons des premières applications industrielles.

Et aussi : **l'arbre à vent** mis au point par un inventeur breton qui a mis à l'essai deux prototypes et en prépare un troisième qui sera exposé sur la place de la Concorde à partir du mois de Mars.

La conception de cet arbre est basée sur un principe de miniturbines dont le démarrage a été abaissé à 2m/s de vent (ce qui est très faible) ce qui leur permet de fonctionner 80 jours de plus que les éoliennes classiques

Ces "arbres" seront facilement intégrés dans le paysage. Un seul d'entre eux permettrait de produire l'équivalent de la consommation électrique d'un foyer de 4 personnes, hors chauffage. Installés tout près des maisons, ils éviteront ainsi le transport et la perte d'énergie produite par les éoliennes lointaines.

Et encore : les nouvelles structures cristallines de pérovskite qui suscitent d'énormes espoirs avec un rendement supérieur de 30% par rapport aux éoliennes classiques et un coût de fabrication très bas ...

Et les innovations en termes **d'utilisation des gaz à effet de serre** afin de les capter et en réduire la nuisance

Alors, encore un peu de patience et nous allons pouvoir avoir moins d'ennemis tout en continuant à protéger notre Luberon de toutes les blessures que sont les fermes photovoltaïques et les éoliennes, sans parler des derricks et des forages nécessaires à l'extraction du gaz de schiste.

Optimisme et patience, voilà ce que nous vous souhaitons pour 2015 !

**La Vice Présidente
ione Tézé Daum**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Résolution pour 2015 : encore à propos d'énergies : restons optimistes et patients !..... 1

ENVIRONNEMENT - PROTECTION

Un Maire doit respecter la loi, même à Lourmarin 5
Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du Nord
Luberon 8
Les Tucanos "changent en "Cirrus" (SR20 ou SR22 pour les initiés) 9
Les dispositifs de protection des sites de la nature et des paysages ne
protègent en réalité pas grand chose. Le cas du pylone de Grambois 10

ENVIRONNEMENT - INFO ET POINT DE VUE

Chasse aux frelons asiatiques ou vespa velutina 12
Climat et Energie - Quoi de neuf..... 14
Loi sur la transition énergétique et respect du patrimoine architectural 22

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

L'union fait la force..... 24
Qu'attendez-vous de Brèves Nouvelles..... 27

Composition du Conseil d'Administration (au 1er JANVIER 2015)

Jean Daum - Président

Ione Tézé Daum - Vice Présidente

Robert Soulat - Secrétaire Général

Alain Jaloux - Secrétaire Adjoint

Anick Seghers - Secrétaire Adjointe

Lucette Torrens - Trésorière

Eléonore Pradon - Trésorière Adjointe

Chargés d'Affaires - Emile Berthon, Stéphane Degraeuwe, Jean Louis de Longeaux, Geneviève Dupoux Verneuil, Michel Marcelet, Christian Panot, Blair Van Horn, Crystal Woodward

Association Luberon Nature
Rue de la République - 84220 GOULT
Tél / Fax : 04.90.04.51.56
E-mail: luberon.nature@wanadoo.fr



ENVIRONNEMENT - PROTECTION

UN MAIRE DOIT RESPECTER LA LOI, MÊME À LOURMARIN

L'affaire de la modification du Plan d'Occupation des Sols de Lourmarin et du Permis de Construire accordé à Kaufman et Broad a franchi une étape, le Tribunal Administratif de Nîmes ayant le 21 novembre 2014, annulé et la modification et le permis de construire. Mais tout n'est pas terminé, Kaufman et Broad ayant fait appel de ce jugement. Parallèlement se déroule au Tribunal de Grande Instance d'Avignon la procédure consécutive à l'assignation des requérants de Lourmarin et de Luberon Nature par Kaufman et Broad qui nous demande 3 millions d'euros de dommages et intérêts pour recours abusif. Estimant cette assignation elle même abusive nous demandons nous-mêmes au promoteur des dommages et intérêts.



Nous avons rendu compte, dans nos numéros 118, 119 et 121, de la tentative de la municipalité de Lourmarin de modifier son POS de façon particulièrement discrète dans le but de permettre au promoteur Kaufman et Broad de construire 51 logements, de l'opposition de certains habitants de Lourmarin, avec le soutien actif de Luberon Nature, et des différentes péripéties qui se sont enchaînées.

Les griefs de Luberon Nature portaient plus sur la méthode utilisée par la commune pour réaliser cette opération que sur le fond de l'opération elle-même. Il ne s'agissait en effet, de rien moins que d'augmenter de 15 % la capacité d'accueil de la commune, donc à court terme sa population, cette décision étant isolée, sans dépendre d'un quelconque plan d'ensemble concernant l'avenir de la commune, pourtant réclamé depuis 14 ans, sous le nom de PLU, par la loi SRU et le Code de l'Urbanisme.

En termes administratifs, la commune, au lieu de s'obliger à un tel exercice pourtant indispensable pour répondre de façon cohérente aux enjeux d'avenir d'un lieu aussi emblématique et mondialement connu que Lourmarin, à réalisé une très discrète et opaque modification de son vieux POS pour seulement permettre la construction des 51 logements dans une zone où ledit POS interdisait auparavant toute création d'habitation.

Malgré les réactions très critiques auprès du Maire, émanant entre autres du Préfet, du PNRL et de la Chambre d'Agriculture, malgré plusieurs interventions d'habitants de Lourmarin et de Luberon Nature auprès du Commissaire Enquêteur, bien que celui-ci ait formulé un avis sévèrement défavorable au projet, le Conseil Municipal a approuvé la modification du POS le 22 mars 2013. Dans la foulée, le Maire a accordé le permis de construire le 17 mai 2013.

Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents articles, plusieurs habitants de Lourmarin ont donc, en concertation avec Luberon Nature, déposé au Tribunal Administratif de Nîmes deux recours, l'un contre la modification du POS, l'autre contre le permis de construire qui, faute de ce recours, serait resté valable même si la modification avait été annulée par le Tribunal. Luberon Nature les a soutenus par le dépôt d'une intervention volontaire dans chacune des procédures. Ces dépôts ont été suivis de nombreux échanges de mémoires et d'arguments tous soumis au Tribunal par la commune, par le promoteur, par les requérants, par Luberon Nature.

Parallèlement à ces procédures, plusieurs tentatives d'intimidation ont été exercées, sans succès, contre les lourmarinois requérants. Une seule a visé également Luberon Nature, une assignation à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance d'Avignon, pour y répondre d'un recours abusif contre le permis de construire et être condamnés, conjointement et solidairement, à payer à Kaufman et Broad environ 3 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. La procédure est en cours et nous considérons de notre côté, jurisprudence à

l'appui, que ce n'est pas le recours contre le permis de construire qui est abusif, mais l'assignation de Kaufman et Broad, qui ne peut juridiquement pas aboutir, et dont le seul but est de faire peur aux opposants, personnes physiques et associations, pour les faire renoncer à intervenir devant la justice à l'encontre des promoteurs et des municipalités peu respectueuses de la loi. A notre tour nous demandons donc au TGI de condamner Kaufman et Broad à nous payer des dommages et intérêts.

Entre temps, le Tribunal Administratif, par deux jugements du 21 novembre 2014 a annulé la modification du POS et le permis de construire. Le motif invoqué pour l'annulation de la modification est celui sur lequel nous avons particulièrement insisté, la nécessité pour une telle atteinte à l'économie générale du POS, de passer par l'élaboration d'un PLU, c'est à dire de s'obliger à une réflexion stratégique concernant l'avenir de la commune. Nous sommes tout à fait satisfaits de ces jugements et de leurs motivations. Cependant, Kaufman et Broad a fait appel par deux requêtes enregistrées le 21 janvier 2015 par la Cour Administrative d'Appel de Marseille. L'affaire est donc loin d'être terminée et nous devons à nouveau nous défendre.

Nous ajouterons qu'un PLU est en cours d'élaboration à Lourmarin, comme dans plusieurs autres communes jusqu'à maintenant réfractaires, à la suite de la loi 2014-366 du 24 mars 2014, que nous avons évoquée dans notre dernier numéro et qui retire de fait aux Maires leurs prérogatives en matière d'urbanisme s'ils n'ont pas transformé leur POS en PLU au 24 mars 2017. Nous espérons que le sens stratégique du Maire de Lourmarin, nécessaire à l'élaboration correcte d'un PLU, va au delà du niveau de réflexion qui l'a conduit dans une lettre au Préfet à rebaptiser notre association "Luberon Nature Morte". Un humour qui, dans l'affaire qui nous occupe, ne lui a pas porté chance.....



LES AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU NORD LUBERON



Dans notre numéro 114 de mai 2012, nous avons rendu compte de la création d'un nouveau moyen de protection des paysages et du patrimoine dénommé Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ou AVAP, destiné à remplacer les anciennes ZPPAUP. Nous avons exposé les raisons pour lesquelles nous n'étions pas satisfaits de ce changement. Néanmoins, les ZPPAUP existantes étant

vouées à disparaître le 14 juillet 2015 si elles ne sont pas remplacées par des AVAP, nous pensions qu'il était souhaitable que les communes établissent la leur, ce qui leur apporterait quand même une protection non négligeable.

Nous avons également indiqué que la procédure de mise en place d'une AVAP était une usine à gaz tout à fait représentative des désirs de simplification de l'administration française. Nous sommes heureux qu'au moins deux AVAP soient en cours de création dans le Luberon Nord, à Ménerbes et à Oppède. Celle de Ménerbes, pas encore finalisée, a reçu l'agrément de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, ce qui est une étape importante, il y a environ un an, et celle d'Oppède vient de l'obtenir.

Souhaitons que la procédure s'achève maintenant rapidement dans ces deux communes. Souhaitons aussi que cela donne des idées aux autres communes du Parc, et que les AVAP fleurissent sur son territoire.

LES "TUCANOS" CHANGENT EN "CIRRUS" (SR 20 OU SR 22 POUR LES INITIÉS)



Nos braves Tucanos –la rumeur disait que c'étaient des avions construits en 1940 et donnés par le Brésil à la France pour l'entraînement de ses pilotes- sont maintenant remisés et remplacés par un autre type d'avion, les Cirrus. Or les nuisances sont les mêmes car ils sont aussi bruyants. Nous avons reçu de nombreuses plaintes durant tout l'été. Ces avions militaires, partent de Salon de Provence et se servent des clochers de nos villages comme repères.

Comme pour tout ce qui concerne l'armée - donc la Défense – la voix de Luberon Nature est inaudible. Les années 90 nous ont servi d'expérience et nous savons que nous ne pouvons que jouer les abeilles se cognant contre des vitres en allant jusqu'au Ministère des Armées essayer de nous faire entendre.

Cette fois-ci, les responsables du PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon), accompagnés d'une quinzaine d'élus du Luberon et de quelques autres maires des Bouches du Rhône, ont été reçus par le Général Pollet, commandant de la base aérienne de Salon de Provence. Ils lui ont fait part des nuisances considérées comme insupportables tant sur le plan du tourisme que celui de la santé, causées par les exercices des apprentis pilotes.

L'Armée de son côté a exposé les contraintes auxquelles elle doit faire face et fait quelques propositions que voici :

- Le territoire du Parc sera organisé en 10 axes au lieu de 16, avec un regroupement et une limitation des vols par axe et une activité maximale de 3 fois 45 minutes par secteur et par semaine, avec affichage en Mairie.
- Les 6 autres axes seront délocalisés
- Le nombre de survol de la vallée de la Durance par les avions de chasse sera limité.
- Le transit des avions se rendant sur les axes Aller/Retour est relevé de 150m, à 750m et 1000m

Pression serait mise sur le constructeur pour que les nouveaux avions soient moins bruyants (!!!). Enfin un accueil téléphonique dédié à la base est mis en place. (Nous rappelons le numéro de téléphone que nous avons déjà annoncé, et que nous venons de vérifier : 04 90 17 80 00, choix 5)

Il semblerait que l'accident de septembre dernier où un avion de chasse était tombé près de Viens (heureusement sans faire de victime) soit une des raisons qui poussent l'Armée à faire quelques concessions. Nous conseillons à nos adhérents de vérifier ces annonces dès le printemps et de téléphoner si ces bonnes résolutions ne sont pas suivies d'actes.

i.T.D.

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES SITES, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES NE PROTÈGENT EN RÉALITÉ PAS GRAND CHOSE.

LE CAS DU PYLONE DE GRAMBOIS

Dans une affaire emblématique, le permis de construire autorisant à Grambois l'érection d'un pylône de télécommunication de 33 m de haut, en dépit des protections apportées par la Charte du PNRL et le Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt, le Tribunal Administratif a maintenu le permis, estimant que les protections en cause n'étaient pas de nature à l'interdire. Nous avons fait appel de ce jugement mais, depuis l'audience du 12 décembre 2014, nous craignons que la Cour d'Appel ne le maintienne.



Nous avons longuement exposé dans nos numéros 113 de janvier 2012 et 118 de juillet 2013 le cas du pylône de téléphonie mobile dont le permis de construire a été délivré le 26 avril 2011 au nom de l'Etat par le Maire de Grambois. Ce pylône de 33 m de haut et ses installations annexes devaient être construits dans un site naturel boisé qui se trouve à la fois dans la Zone de Nature et Silence (ZNS) du Parc Naturel Régional du Luberon et dans la Zone Rouge (danger d'incendie maximum) du Plan de Protection contre les Risques d'Incendie de Forêt (PPRif), ce qui aurait dû conduire pour les deux raisons au refus du permis.

Luberon Nature est particulièrement soucieux du respect de la Charte du Parc, qui interdit dans la Zone de Nature et

Silence les nouvelles habitations, les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et toute activité commerciale ou type d'hébergement autre que les refuges non gardés. Le permis de Grambois ouvrirait donc la voie à toutes les dérives possibles concernant la ZNS, en particulier (mais

pas seulement) une multiplication des pylônes du même type. L'intégrité de cette ZNS, qui a permis que le caractère naturel du massif du Luberon soit remarquablement conservé jusqu'à maintenant, nous semble indispensable pour éviter la disparition progressive du PNRL.

Nous avons donc soutenu, par une intervention volontaire, le recours exercé par trois associations de Grambois auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, en vue de faire annuler le permis en cause. Hélas, le Tribunal n'a pas retenu nos considérations et a rejeté le recours, autorisant ainsi la construction du pylône (qui à ce jour n'existe toujours pas), mais surtout créant un redoutable précédent qui rend totalement inopérantes les considérations de la Charte concernant la ZNS, ainsi que celles du PPRIf, dont il récuse systématiquement la validité.

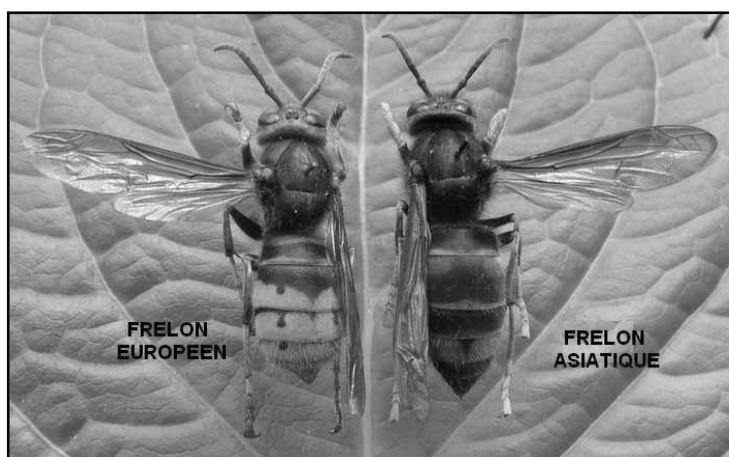
Devant cette situation que nous considérons comme inacceptable, Luberon Nature a fait appel de ce jugement daté du 30 avril 2013 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, en espérant que celle-ci reviendrait sur la décision du Tribunal et redonnerait ainsi leur valeur aux protections bafouées. Nous n'avons pas encore le jugement de la Cour, mais au cours de l'audience du 12 décembre dernier, le rapporteur public a proposé de maintenir le jugement du 30 avril 2013 qui confirme le permis de construire. Il est rarissime que la Cour ne suive pas les conclusions du rapporteur public, et nous nous attendons donc à être déboutés.





ENVIRONNEMENT - INFO ET POINT DE VUE

CHASSE AUX FRELONS ASIATIQUES OU VESPA VELUTINA



Nous avons envoyé déjà un courriel à nos adhérents avec cette recette pour essayer de se débarrasser de ces frelons qui font de nombreux dégâts, notamment en tuant nos abeilles

Il semble que l'insecte soit arrivé en France caché dans un chargement de poteries

chinoises fin 2004 déposées vers Tonneins en Lot et Garonne. Au déballage de ces poteries la reine frelon en a profité pour s'enfuir et à partir d'elle seule; fécondée, la prolifération a commencé. Trois ans plus tard, on peut dire, que cette espèce s'acclimate à la France et prolifère rapidement. Elle construit ses nids sphériques (de la taille d'une lessiveuse) à très grande hauteur dans les pins ou les autres arbres, hors de portée des regards, facilement à plus de 12m de hauteur !

Sa caractéristique est de s'attaquer aux ouvrières des ruches, notamment des espèces *Apis mellifera* et *Apis cerana*, nos abeilles. Selon les observations, ce frelon se positionne en vol stationnaire à l'entrée des ruches, prêt à fondre sur les abeilles chargées de pollen pour les tuer. Il la saisit entre ses pattes et la tue en lui coupant la tête d'un coup de ses mandibules puissantes et entraînées, avant de l'emporter dans un arbre pour la dépecer. Après lui avoir arraché les pattes et les ailes, toute chaude, il en fait une boulette qu'il emporte jusqu'au nid pour en nourrir ses larves. Il arrive à tuer et à emporter une abeille en quelques minutes. Une dizaine de frelons suffisent à condamner une ruche par leur inégalable ténacité... En Asie, il parviendrait même à entrer dans les ruches pour dévorer le couvain ce qui, en France, ruinerait nombre d'apiculteurs déjà secoués par la surmortalité de leur cheptel due aux insecticides.

Description :

Long de 20 à 25 millimètres pour les ouvrières, jusqu'à 30 mm pour les reines, *Vespa velutina* est un peu plus petit que son cousin *Vespa crabo*, jusqu'à présent seule espèce de frelon représentée en Europe de l'Ouest. Les reines frelons sont impressionnantes, d'autant qu'elles volent en faisant beaucoup de bruit (de vraies forteresses volantes !). Pour autant, l'animal est assez timide. On les reconnaît aussi à leur thorax entièrement brun noir velouté et à leurs segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune orangé. Seul le 4e segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé, c'est par cette caractéristique que on le repère bien. Les pattes sont brunes, et jaunes à l'extrémité. La tête est noire et la face jaune orangé. Cette espèce exotique est impossible à confondre avec la seule espèce de frelon vivant en France, le Frelon d'Europe, *Vespa crabo*, qui a le corps taché de roux, de noir et de jaune et l'abdomen jaune rayé de noir

Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire. Et Cela va en s'empirant d'année en année jusqu'en Belgique et Hollande.

Il faut que chacun essaye de les détruire :

On sait que les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, etc ... pour en ressortir courant février et commencer à s'alimenter.

Toute destruction avant septembre élimine le risque de multiplication pour l'année suivante.

L'an passé avec 1 seul piège à Dax, dans les Landes 72 frelons ont été éliminés

Fabrication des pièges

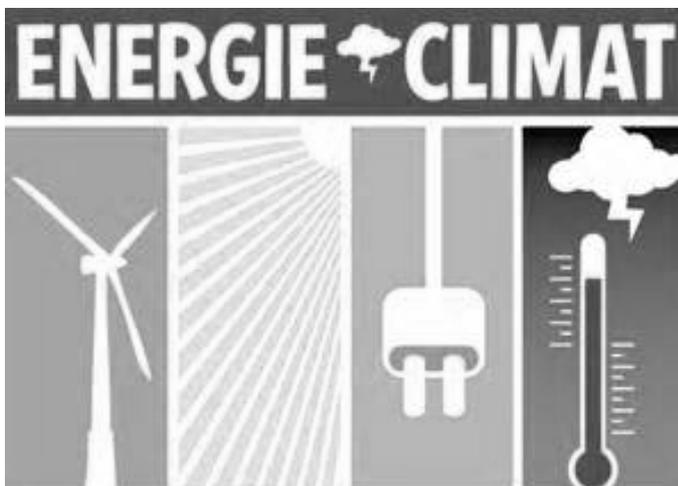
Il suffit de récupérer des bouteilles d'eau minérale en plastique, de découper le tiers supérieur et de le retourner dans la partie basse; puis verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange de bière brune, de vin blanc (pour repousser les abeilles), et de sirop de cassis. Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi février à la fin avril. Après cette date les futures reines auront commencé à se reproduire.

A VOS PIÈGES, TOUT DE SUITE

i.T.D.

CLIMAT ET ÉNERGIE - QUOI DE NEUF ?

On parle beaucoup de la conférence sur le climat qui doit avoir lieu à Paris en décembre 2015, à la suite de celle de Lima qui vient de se terminer sans grand succès. On parle en France et ailleurs de transition énergétique. Ces deux sujets, qui en réalité n'en font qu'un, cristallisent beaucoup d'espoirs. Que faut-il en penser ? A la lumière du 5ème rapport du GIEC en cours de publication, la réalité apparait plutôt sombre. Notre Secrétaire Général qui suit de près ces questions et qui a déjà rédigé pour Brèves Nouvelles un certain nombre de chroniques sur le sujet, en fait ci-joint une mise à jour, qui n'est pas très réjouissante.



Pendant quelques années, de 2006 à 2012, Brèves Nouvelles a publié une série de chroniques concernant les relations entre la consommation des diverses formes d'énergie et l'évolution du climat telle qu'elle est rapportée par le Groupe d'Experts Inter Gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'ensemble de ces chroniques a été repris en janvier 2013 dans Brèves Nouvelles n°116.

L'objectif de ces chroniques passées

Nous tentions par là d'attirer l'attention sur diverses considérations pas toujours bien connues et bien comprises, souvent niées et combattues par des personnes et des organismes plus ou moins bien informés et plus ou moins bien intentionnés. Rappelons ces considérations :

- Il est vital (au sens propre) pour l'humanité de ralentir sans délai puis d'arrêter à terme (un siècle ?) la consommation d'hydrocarbures fossiles (HCF), charbon, pétrole, gaz.
- Un premier moyen à mettre en œuvre consiste à économiser l'énergie. Dans les pays développés, économiser la moitié de ce qui est actuellement consommé doit être un objectif accessible. Malheureusement, cela ne peut pas se faire en un jour, il faudra plusieurs décennies et c'est une raison de plus pour commencer vigoureusement tout de suite. Il faut bien voir aussi que même si les pays développés réalisent ces économies, la consommation mondiale d'énergie continuera à croître fortement avec la montée en

puissance des pays actuellement en retard qui n'auront de cesse que de rattraper les premiers, et qui compteront en 2050-2100, 10 fois plus d'habitants que ceux-ci n'en comptaient à la fin du 20ème siècle.

- Le grand avenir appartient à peu près sûrement à diverses formes d'énergies renouvelables, mais il est trop tôt pour savoir lesquelles et par quels moyens elles seront mises en œuvre. De toute façon, la production de ces énergies en quantité suffisante pour rivaliser avec les HCF ne peut pas être envisagée, quels que soient les moyens qu'on y consacre, avant plusieurs décennies, voire un siècle ou deux. Ce sont en effet des industries lourdes dont le développement à grande échelle ne peut pas être rapide, contrairement à ce que croient beaucoup de décideurs et de commentateurs, habitués à la rapidité d'évolution des industries électronique et informatique. Cette lenteur de mise en place des industries lourdes est l'une des contraintes les plus ignorées et pour cela les plus génératrices d'idées fausses et de projets voués à l'échec.
- Pour cette raison, il existe un hiatus important entre le moment (urgent) où il est nécessaire, pour ne pas trop perturber le climat, de réduire fortement la consommation d'HCF, et celui où les énergies renouvelables pourront effectivement prendre le relais. Il ne sert à rien, et c'est souvent contreproductif, de développer au forceps des formes pas du tout au point d'énergies renouvelables comme le font actuellement de nombreux gouvernements, sans doute pour se donner bonne conscience, ou donner l'impression à leurs électeurs qu'ils font quelque chose, alors qu'ils ne font au mieux que gaspiller de l'argent public et de l'inventivité, au pire que dégrader parfois plus rapidement le climat.
- La seule possibilité connue de combler ce hiatus se trouvait dans l'énergie nucléaire. Hélas, les multiples retards pris dans ce domaine depuis au moins 35 ans, à cause de la grande ignorance de l'opinion publique dans les pays développés (voir encadré), ont terriblement retardé la mise en place massive (et très lente car il s'agit aussi d'une industrie lourde) des capacités nécessaires. Cette mise en place reste indispensable, mais quoi qu'on fasse maintenant, on n'empêchera pas de poursuivre beaucoup plus longtemps que souhaitable et qu'il aurait été possible, la gigantesque consommation d'HCF. Le climat en souffrira, l'humanité aussi.
- Le coût de l'énergie augmentera de façon très importante, qu'il s'agisse de renouvelables ou de nucléaire, et il serait sans doute bon de s'y habituer progressivement plutôt que de tenter par tous les moyens de le conserver très bas. Il faut bien voir en effet que si les HCF ont eu et ont toujours un tel succès, c'est parce qu'ils sont de loin la forme la plus concentrée et la plus facile à transporter de l'énergie, mais aussi parce que leur prix est artificiellement bas. Ils ne paient en effet à la collectivité, ni leur achat au stock existant sur terre dont la disponibilité diminue, ni le dédommagement qui devrait être considérable pour les effets néfastes dus à leur utilisation, en termes de pollution et surtout de dégradation du climat.

Que s'est-il passé depuis début 2013 ?

Comme prévu, la consommation mondiale d'énergie continue inexorablement à augmenter à un rythme voisin de 3 % par an, et qui ne semble pas près de s'infléchir. L'essentiel en est encore assuré par les HCF (86 %) dont la consommation augmente de 2 % par an, elle aussi avec une belle régularité, alors qu'elle devrait baisser. Plus grave, parmi les HCF, c'est le charbon, le plus polluant et le plus dommageable pour le climat, qui augmente, lui, de 7 % par an.

Il est intéressant de constater que la croissance de 3 % par an de la consommation mondiale d'énergie est à peu près la même que celle du PIB mondial. Nous ne l'avons pas vérifié pays par pays et année par année, mais il est probable que la sacro sainte croissance que le monde développé a connue et qu'il rêve actuellement de retrouver, n'a jamais été permise que par celle de la consommation d'énergie dont elle est le reflet. C'est d'ailleurs la thèse soutenue actuellement par quelques économistes. S'ils ont raison, ce qui est très probable, les dirigeants d'une grande partie du monde se trompent complètement dans l'énoncé du problème qu'ils ont à résoudre, et pour cela ne risquent pas d'y réussir.

Le développement à marche forcée, à coup d'hypersubventions, et sans étude sérieuse de leur efficacité énergétique, climatique et économique, de diverses formes d'énergie renouvelable s'est montré plus efficace pour perturber les réseaux de distribution et pour condamner à l'arrêt les centrales conventionnelles nécessaires à compenser leur intermittence, que pour apporter de l'énergie, surtout au moment où l'on en a besoin. Malgré tous les efforts consentis au niveau mondial depuis au moins 20 ans, malgré les belles réussites largement affichées, les énergies renouvelables (hors hydraulique qui compte pour plus de 7 %) ont produit en 2012 moins de 1,5 % de l'énergie consommée. Nous croyons toujours à leur avenir, mais pas sous leur forme actuelle, ni dans un futur proche. Elles continuent cependant à bénéficier d'espairs chimériques qui conduisent à reconduire, en les modifiant seulement à la marge, les politiques passées qui ont fait la preuve de leur inefficacité, parfois de leur dangerosité. Cela se voit par exemple en Allemagne où l'essor de l'éolien et du solaire est accompagné d'une forte augmentation de la consommation de charbon et de l'émission de gaz à effet de serre (GES), ou en France où le projet de loi sur la transition énergétique reconduit les erreurs passées pourtant dénoncées par la Cour des Comptes. Cela évite de focaliser les efforts sur ce qu'il faudrait faire : réfléchir d'abord sur le fond et non pas sur les modalités de mise en œuvre, et intensifier la recherche pour résoudre efficacement les problèmes, en particulier celui d'intermittence.

Les prix des HCF sont erratiques, ce qui décourage toute velléité d'investissement rationnel dans les autres énergies, en particulier le nucléaire

dont le retard devient irrattrapable. Tout cela nous mène tout droit à une pénurie d'énergie entraînant quelques black-out, et qu'on ne saura éviter ou compenser que par un recours accru aux HCF, avec tous les dégâts collatéraux sur la pollution et surtout le climat que cela produira.

Et pendant ce temps là, le GIEC a continué à travailler

Le GIEC a publié une synthèse de son 5ème rapport à l'intention des décideurs dès septembre 2013 et nous en avons succinctement rendu compte dans Brèves Nouvelles n° 119 d'octobre 2013. Depuis cette date, le GIEC publie progressivement l'intégrale des différentes parties de son 5ème rapport. Une nouvelle synthèse plus fournie a été publiée en novembre 2014. Elle est inquiétante. Elle confirme ou expose :

- Que l'influence humaine sur le système climatique est claire et se traduit par un réchauffement moyen de 0,85° C entre 1880 et 2012.
- Que cette influence a pour cause principale les émissions de GES d'origine anthropique (CO₂, CH₄, N₂O pour l'essentiel), émissions qu'on exprime pour plus de simplicité en équivalents CO₂
- Que ces émissions sont évaluées à 2040 Gt (milliards de tonnes) depuis 1750 (dont la moitié depuis 1970), les émissions de la seule année 2010 s'élevant à 42 Gt, ce qui conduit à une concentration de GES dans l'atmosphère (40 % du total émis, le reste étant réparti pour 30 % dans les océans et 30 % dans le sol et les plantes) sans précédent depuis au moins 800 000 ans.
- Que ces émissions dépendent principalement de la démographie et de l'économie.
- Qu'en parallèle à l'augmentation moyenne de température, on a constaté un effet sur les océans, un effet sur les glaces marines et terrestres, un effet sur les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, un effet sur les conditions d'existence et l'existence elle-même de nombreuses espèces, dont l'homme.

Les océans voient leur température augmenter, d'abord en surface. Ce réchauffement, dans la couche superficielle de 75 m a été en moyenne de 0,11°C par décennie entre 1971 et 2010. En partie pour cette raison, le niveau moyen a augmenté de 0,19 m entre 1901 et 2010. A cause de l'absorption de CO₂, leur acidité a augmenté : depuis le début de l'ère industrielle, le pH des eaux de surface a baissé de 0.1, ce qui correspond à une augmentation d'acidité de 26 %, très défavorable aux récifs coralliens et aux écosystèmes polaires.

Les glaces et zones glacées fondent presque partout, en particulier dans l'Arctique, dans les glaciers de montagne, dans les sols perpétuellement gelés (permafrost).

Depuis 1950, les précipitations ont augmenté sur les zones terrestres de latitude moyenne de l'hémisphère nord. On constate également de façon générale une raréfaction des événements extrêmes de température froide et une augmentation de ceux de température chaude. D'une façon générale également, les régions sèches deviennent plus sèches, les régions humides plus humides. Cela s'accompagne de précipitations très importantes entraînant des inondations, de périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues, de cyclones plus fréquents et plus intenses. A cause de ces intempéries et du fait que le niveau moyen des mers est plus élevé, les événements extrêmes liés à leur haut niveau, et plus particulièrement aux grandes marées, sont plus destructeurs.

Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'existence de différentes espèces, qui peuvent plus ou moins s'adapter, ni sur les conditions de vie de l'espèce humaine. Le GIEC estime que le changement climatique a plus d'effets négatifs que d'effets positifs sur le rendement des cultures, ce qui pose un problème de sécurité alimentaire.

Finalement, le GIEC continue à considérer que, pour que les effets du changement climatique restent à peu près maîtrisables, il ne faudrait pas que la température moyenne augmente de plus de 2°C depuis 1860-1880, ce qui impose de ne pas dépasser des émissions cumulées de CO₂ de 2900 Gt depuis cette époque. Ce cumul s'élevait en 2011 à 1900 Gt. Il nous en resterait donc 1000 à consommer, ce qui à raison de 40 à 50 Gt par an ne permet pas beaucoup de liberté. L'objectif de 2°C oblige donc à une réduction substantielle, rapide et soutenue de l'émission de GES. Même en cas d'arrêt de ces émissions, il faut bien voir que les évolutions en cours vont se poursuivre pendant très longtemps, la diminution des zones glacées, la montée de la température des océans et l'élévation de leur niveau se poursuivront par exemple pendant des milliers d'années.

Le GIEC ne le dit pas, mais il n'est pas optimiste. Il constate qu'au rythme actuel, il est probable que le réchauffement en 2100 dépassera 4°C, ce qui entraînera une forte intensification des événements indésirables déjà constatés, ce qui amplifiera les risques existants et créera des nouveaux risques pour les systèmes naturels et humains qui se sont déjà révélés exposés et vulnérables à la variation du climat. On peut craindre la survenance d'impacts sévères, envahissants et irréversibles pour les personnes et les écosystèmes :

- Une grande partie des espèces feront face à un risque accru d'extinction.
- Les organismes marins devront faire face à des taux d'oxygène décroissants, à une acidité croissante, en plus de l'élévation de température. S'y ajoutera l'élévation du niveau de la mer pour les systèmes côtiers. La fonte de la calotte du Groenland pourrait faire monter ce niveau de 7 m en un millénaire.
- A cause de la baisse des prises de la pêche et de celle du rendement des céréales, la sécurité alimentaire sera menacée.

- Les ressources en eau de surface et en eau souterraine renouvelable connaîtront un appauvrissement sensible dans les zones arides.
- On constatera probablement une détérioration de l'état de santé des populations humaines dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays à faible revenu.
- Dans les zones urbaines, les risques pour les personnes, les biens, les économies et les écosystèmes seront accrus, y compris ceux liés au stress thermique, aux précipitations extrêmes, aux inondations sur les côtes et à l'intérieur des terres, aux glissements de terrain, à la pollution atmosphérique, aux sécheresses et aux pénuries d'eau. Ces risques seront amplifiés pour ceux qui sont privés des infrastructures et services essentiels, ou qui vivent dans des habitations de piètre qualité ou dans des zones exposées.
- Dans les zones rurales, on connaîtra une baisse de la disponibilité et de l'approvisionnement en eau, de la sécurité alimentaire, des revenus agricoles, notamment à cause du déplacement des zones de production de cultures, vivrières ou non, à travers le monde.
- Le ralentissement de la croissance économique entravera les efforts de lutte contre la pauvreté, érodera la sécurité alimentaire, entretiendra les poches de pauvreté existantes et en créera de nouvelles.
- On verra une augmentation des déplacements de population. Les populations qui ne possèdent pas les moyens de planifier leur migration feront face à une exposition plus élevée aux événements météorologiques extrêmes, en particulier dans les pays à faible revenu. Cela pourra accroître les risques de conflits violents (guerres civiles, violences interethniques) en exacerbant les sources connues de conflits que sont la pauvreté et les chocs économiques. En fait, on dénombrait déjà 27 millions de réfugiés climatiques chaque année dans le monde.

Enfin, le GIEC constate, désabusé, que les risques sont inégalement répartis et sont généralement plus importants pour les personnes et les communautés défavorisées, ce qui est d'autant plus regrettable que la plupart des pays les plus vulnérables aux changements climatiques ont contribué et contribueront peu aux émissions de GES.

Après ces considérations apocalyptiques, que peut-on espérer ?

La première conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève en 1979. Elle a été suivie de nombreuses autres et de diverses initiatives (création du GIEC en 1988, convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques en 1992, protocole de Kyoto en 1997 etc...). Tout cela n'a pas réussi, comme nous l'avons rappelé dans l'article de 2013. Non seulement la consommation mondiale d'HCF a continué à croître à un rythme qui s'est encore accéléré à partir de 2000, mais c'est l'utilisation de charbon qui a entraîné cette accélération.

La récente et décevante conférence de Lima et celle de Paris qui doit la suivre en 2015 réuniront des dirigeants politiques dont certains ont, pour la première fois, pris conscience du problème. C'est un facteur favorable, mais le chaos dans lequel se trouve le monde, caractérisé par des crises à répétition humanitaires et sanitaires, des tensions intra et inter états, une montée du terrorisme, et pour remplir la coupe, une situation économique et financière inquiétante, laisse craindre qu'une fois de plus le court terme triomphe des questions fondamentales.

De plus, si un certain nombre de dirigeants ont pris conscience du problème, il est fortement à craindre qu'ils se trompent sur le réalisme des solutions possibles. Le développement des économies d'énergie et la montée en puissance des énergies renouvelables seront très probablement beaucoup plus lents que ce qui est affiché par certains, en particulier l'Union Européenne, et ceci pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons techniques insurmontables. On le voit un peu partout mais peut être de façon particulièrement nette en Allemagne, qui a tout misé sur les renouvelables, qui a prévu l'arrêt du nucléaire, et qui bien que celui-ci ne soit pas encore effectif, utilise de plus en plus de centrales à charbon. Elle avait bien prévu l'arrêt de celles-ci, mais devant l'évidence, elle vient d'y renoncer.

Un relais au moins provisoire (pour peut être un siècle ou deux) aurait bien été possible par le nucléaire, qui ne dégage pas de GES, mais un retard énorme a été pris dans sa généralisation et la période actuelle ne lui est pas très favorable. Il demande beaucoup d'investissements et, avec les contraintes qui lui sont actuellement appliquées, avec raison, il est très long à mettre en place. Et il est encore refusé par certains pays et difficile à faire accepter dans bien d'autres.

Nous ne voyons à l'échelle mondiale que deux lueurs d'espoir. Quelques pays en particulier la Chine ont continué à parier sur le nucléaire, et nous vendront bien quelques centrales quand nous aurons enfin compris qu'il n'est pas possible de s'en passer. Un très gros producteur d'énergie allemand E.ON, vient de prendre une décision stratégique à notre avis particulièrement importante. Considérant qu'il existe deux écoles dans la production et la consommation d'énergie, l'ancienne qui produit de façon très concentrée dans d'énormes centrales, et qui distribue ensuite, et la nouvelle, celle des énergies renouvelables du futur qui seront produites de façon dispersée, ce qui doit entraîner une forme de distribution complètement différente; il a conclu qu'il y avait là deux métiers distincts et qu'il allait se débarrasser du premier qui était jusqu'à maintenant le sien, pour se consacrer exclusivement au second. Même si ce n'est pas totalement désintéressé, ce qui est probable, c'est à notre connaissance la première fois que l'un des principaux entrepreneurs de l'énergie s'attaque au problème avec une vision industrielle et stratégique, allant bien au delà de la récupération des subventions généreusement distribuées par les gouvernements.

La révolution que constitue l'implication totale d'un industriel expérimenté dans le succès des énergies renouvelables réussira-t-elle ? Nous l'espérons et le croyons possible, mais là encore, il ne faut pas se leurrer sur le temps nécessaire. D'ailleurs il est bien connu que les révolutions ne réussissent pas à ceux qui les font, mais à ceux qui, plus tard, les récupèrent.

D'ici là, nous avons bien peur que l'Allemagne montre une fois de plus le chemin à l'Europe, et cette fois de façon déplorable, en remplaçant le nucléaire par le charbon. Nous espérons que le reste du monde ne suivra pas et qu'il se tournera plutôt vers la voie chinoise qui vise, elle, à remplacer le charbon par le nucléaire et les renouvelables. Mais cela se fera à peu près sûrement dans la douleur, soit avec des pénuries d'énergie et des black-out, soit, pire, avec une détérioration accrue du climat, probablement les deux.

L'Organisation des Nations Unies et le nucléaire civil

La grande ignorance que nous évoquons, et qui n'est pas étonnante compte tenu de la complexité des questions en cause, est malheureusement à l'origine d'idées complètement fausses concernant les dangers de l'industrie nucléaire civile. Ces dangers, largement médiatisés, ont été identifiés depuis longtemps par la communauté internationale, comme l'ont été ceux liés à l'évolution du climat.

Pour établir la vérité au sujet de ces derniers, l'ONU a créé le GIEC en 1988 pour rassembler et présenter tout ce qui est scientifiquement connu sur l'évolution du climat, et donner ainsi les bases aux décideurs politiques, industriels, etc... pour définir leur stratégie dans ce domaine. Cette création n'était pas sans précédent. Il est peu connu, pour ne pas dire pas connu du tout des décideurs, de l'opinion et des médias que l'ONU avait créé, sur le même modèle, en 1955 un "Comité Scientifique sur les Effets des Radiations Atomiques" (UNSCEAR) chargé de rassembler et de publier tout ce qui est scientifiquement connu sur l'effet de la radioactivité sur les hommes et l'environnement. Contrairement aux résultats du GIEC, ceux de l'UNSCEAR ne sont pris en compte ni par les dirigeants, ni par l'opinion, ni par les médias. Il est vrai qu'au contraire du GIEC qui annonce des catastrophes (très médiatique), l'UNSCEAR publie lui que le nucléaire civil, accidents compris, engendre des dangers qui restent minimes, et que tout ce qui est détectable n'est pas dangereux pour autant (rassurant donc peu médiatique et tellement susceptible de déclencher la fureur des prétendus écologistes et, concomitamment la terreur des dirigeants politiques). L'opinion, quant à elle, n'est pas informée, et on continue, en particulier les médias, à lui faire croire le contraire.

R. S.

LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RESPECT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Bonne dans son principe, la loi sur la transition énergétique pourrait porter un coup fatal au patrimoine de notre pays si elle était adoptée en l'état.



Adoptée au 4^e trimestre 2014 en première lecture à l'Assemblée Nationale, la loi sur la transition énergétique prévoit en effet en son article 3 que tout bâtiment pourra être isolé et "emballé" par l'extérieur. Personne - pas même le maire - ne pourra s'y opposer.

L'obligation vaut même pour les bâtiments se trouvant dans un des sites remarquables que sont les sites inscrits et classés, les *zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager* (ZPPAUP), les *Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine* (AVAP), les abords de Monuments Historiques, les immeubles labellisés *patrimoine du XX^e siècle*, les sites inscrits sur la *Liste du patrimoine mondial* de l'Unesco ...

Ainsi les plus beaux villages et sites de France pourront donc en toutes légalités être défigurés et sacrifiés au bénéfice d'une filière technique inadaptée au bâti ancien.

Ainsi disparaîtra de nos paysages tout le charme et le raffinement de nos architectures de pierre, de brique, les pans de bois et la grande diversité de formes et de matériaux qui font la richesse de notre pays.

Confrontés à une telle aberration, les présidents des principaux acteurs du patrimoine * se sont ligüés pour demander :

- qu'avant tout choix de technique d'amélioration des performances énergétiques, les bâtiments fassent l'objet d'une évaluation par des professionnels compétents. Il est connu en effet que l'emballage des bâtiments existants peut entraîner, au-delà de la perte de valeur patrimoniale, d'importants désordres et pathologies.
- que les projets d'isolation par l'extérieur des bâtiments existants soient systématiquement soumis à l'avis conforme des services compétents en matière d'architecture du ministère de la Culture.

— que soient réintroduites dans la loi, les dérogations actuellement prévues par le code de l'urbanisme dans son article L 111.6.2, (sites inscrits et classés, abords de monuments historiques, etc ...)

Le temps presse. Adopté en l'état lors de son passage à l'assemblée nationale, le texte sera discuté au Sénat dès février 2015. Nos sénateurs seront-ils plus clairvoyants que nos députés ? Lesquels d'entre eux déclareront la " guerre aux démolisseurs" comme l'avait fait en son temps Victor Hugo dans un discours resté célèbre destiné à empêcher (avec succès) la destruction programmée de Notre-Dame de Paris....

G.D.V.

Voir illustration en 4ème de couverture

***Principaux signataires du manifeste**

L'association des Architectes du Patrimoine

L'association nationale des Architectes des bâtiments de France

Vieilles Maisons Françaises (VMF)

Maisons Paysannes de France (MPF)

Rempart

Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM)

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)



VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

L'UNION FAIT LA FORCE



Sous les auspices de France Nature Environnement et Luberon Nature Vaucluse, une dizaine d'associations, réparties sur les 21 communes du Sud Luberon, vont créer le Collectif Sud Luberon.

Leur objectif prioritaire sera de travailler sur le nouveau SCoT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE) du Sud Luberon.

En effet, le premier SCoT dont Luberon Nature avait pointé la faiblesse auprès du commissaire enquêteur, chargé de l'enquête

publique de fin 2013, a fait l'objet de différents recours contentieux, aussi bien par le Préfet de Vaucluse, que par les associations ASEP (Association de Sauvegarde de l'Environnement de Puyvert) et Val Durance Environnement de Cadenet ou, enfin, par la fédération départementale FNE Vaucluse.

Le 1er octobre 2014 le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCoT Sud Luberon a retiré sa délibération d'approbation du 24 février 2014 : de ce fait, le SCoT Sud Luberon approuvé n'existe plus.

Une deuxième délibération de ce même comité syndical décidait, le même jour, de reprendre l'élaboration du SCoT.

Des réunions de travail et de concertation vont se tenir et une nouvelle enquête publique va être organisée. Autant d'opportunités pour le Collectif Sud Luberon de faire valoir sa vision et ses préoccupations communes dans ses différents domaines d'expertise.

Et l'espoir pour Luberon Nature et FNE Vaucluse, qui leur apportent leur soutien, d'avoir, cette fois, un SCoT répondant aux demandes de développement du pays, véritablement cohérent.

Luberon Nature, devant l'ampleur de la tâche qui consiste à protéger 84 communes, est très heureuse de pouvoir compter sur ce nouveau collectif dont les membres actifs vivent sur le versant Sud et connaissent parfaitement le territoire de ce SCoT Sud Luberon.

Nous en profitons pour signaler le très bon travail fait par l'ASEP dans son combat du projet de zone commerciale autour du Super U actuel.

Depuis plus de quatre ans déjà, l'ASEP se bat contre la création de cet ensemble commercial démesuré de 6377 m² sur une surface de 4,2 ha en pleine zone agricole autour du Super U actuel, géré par la société SAS LISANYDIS.

Nous tenons à rappeler ici, en les saluant, les TROIS victoires juridiques que tous les opposants à ce projet ont obtenu, conjointement ou chacun séparément selon les modalités d'exercice de leur intérêt à agir :

- Juin 2013 : dans le cadre des différents recours lancés en CNAC (par le préfet, l'ASEP, l'UCAV et un certain nombre de consommateurs individuels mais aussi FNE 84), la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) a refusé le projet accordé par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) en janvier 2013.
- Le 6 décembre 2013 : l'annulation du PLU de 2006 a été décidée par le Tribunal Administratif de Nîmes, ramenant la commune au POS de 2004 ... et bloquant ainsi ce projet de zone commerciale inscrit dans le PLU et projet élargi encore plus dans la révision simplifiée du PLU qui a suivi le PLU initial.
- Le 24 novembre 2014 : le Conseil d'Etat a confirmé le bien fondé de l'analyse du projet par la CNAC et sa décision de juin 2013 ... et a donc confirmé le rejet du projet de zone commerciale à Puyvert, tout en condamnant la société LISANYDIS à verser 3 000 € aux associations ASEP, UCAV et autres particuliers et consommateurs, requérants en CNAC à leurs côtés.

Dernière info :

Les opposants à ce projet de zone commerciale en plein Luberon, qui ont remporté ces trois victoires, se trouvent contraints de lancer, de nouveau, un recours en CNAC car – contre toute attente – et alors même que quelques jours auparavant le Conseil d'Etat avait rendu son avis défavorable – les pétitionnaires obtenaient le 2 décembre 2014 en CDAC un nouvel avis favorable.

Ce sera donc le 3ème recours en CNAC en deux ans – le second n'ayant pas été examiné, suite à la rétractation imprévue et inexplicquée des porteurs du projet, deux jours avant l'examen de ce dossier en CNAC, en septembre 2014.

Egalement dans le Sud Luberon : l'avenir de l'étang de la Bonde :

L'étang de la Bonde est l'unique plan d'eau du Sud Luberon et de l'est du Vaucluse ; On n'y pêche, on s'y promène et on s'y baigne. Situé sur les 3 communes de La Motte d'Aigues, Cabrières d'Aigues et Sannes, Il appartient à un propriétaire privé qui a engagé sa vente.

L'accès public à la baignade et à la promenade que connaissent depuis des générations aussi bien les résidents de la région que les nombreux touristes qui nous rendent visite, est aujourd'hui menacé. L'ensemble des élus et agents de la Communauté de Communes, de la Région, du Département, du Parc Naturel Régional du Luberon et de la Préfecture, se sont mobilisés et agissent pour préserver l'accès à ce patrimoine local.

La Provence a publié plusieurs articles sur le sujet. Les associations du Sud, le collectif, Luberon Nature, comptent agir de pair avec les élus et le PNRL.

i.T.D.



QU'ATTENDEZ-VOUS DE BREVES NOUVELLES ?

Trois ou quatre fois par an vous recevez Brèves Nouvelles. Nous espérons que beaucoup d'entre vous les lisent. Certains vont même jusqu'à nous dire que notre bulletin les intéresse !

A peine avons nous soufflé un peu après le bouclage d'un numéro que notre cher secrétaire général nous rappelle qu'il faut penser au suivant. Et la chasse aux sujets commence.

Alors aujourd'hui je me tourne vers vous pour nous inspirer.

Que souhaitez-vous lire dans Brèves Nouvelles ?

Bien sûr nous vous parlons de nos affaires en cours. Mais seulement quand il y a quelque chose de nouveau à en dire, c'est à dire qu'une étape a été franchie. Et les tribunaux - probablement très encombrés par des empêcheurs de danser en rond comme nous - sont d'une lenteur bien connue.

Nous parlons énergie car les nouvelles énergies à la mode, l'éolien, le photovoltaïque ou le gaz de schiste, sont difficilement compatibles avec la protection de nos paysages, de notre patrimoine naturel, historique et architectural. Ce qui est l'objet de notre Association.

Nous parlons de notre lutte pour la protection des espaces agricoles et naturels contre le béton et le macadam.

Nous parlons aussi des OGM, des abeilles et de leurs prédateurs les frelons asiatiques.

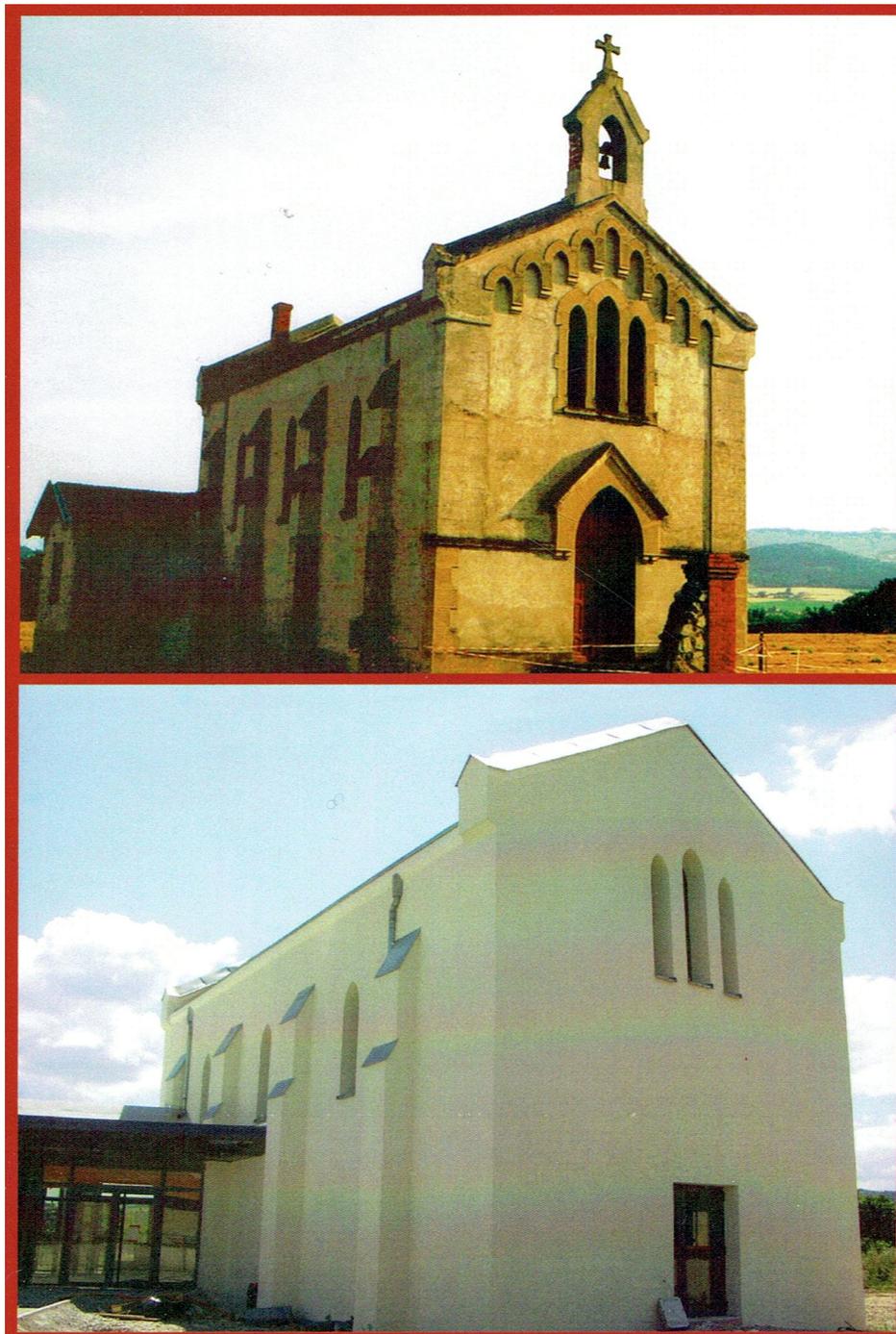
Nous vous rappelons ce qui encadre et régit les évolutions de nos communes : les POS, les SCoT, les PADD, les PLU, les modifications de PLU, les PPRI et PPRIF, les enquêtes publiques.

Nous vous parlons de nos moyens d'actions : études des PLU, remarques à l'enquêteur public, intervention volontaire, recours gracieux, recours contentieux.

Et d'autres sujets plus ponctuels.

Alors aidez nous à vous intéresser, écrivez nous pour nous dire vos préférences, vos souhaits, nous essayerons de vous donner satisfaction.

**Le Président
Jean Daum**



Loi sur la transition énergétique, 4ème trimestre 2014, article 3 :
"Tout bâtiment pourra être isolé et "emballé" par l'extérieur. Personne - pas même le maire - ne pourra s'y opposer".
Cf : page 22